



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT 949**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 14 février 2022, le règlement suivant :

949 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 6 740 000 \$

QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 28 mars 2022;

QU'il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 6 AVRIL 2022.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA